

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 31 MAI 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2124-3 et L2171-2 du Code de la Commande Publique ;
- Vu les articles R 2162-15 et suivant et R 2171-17 et suivant du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 02/02/2024 adoptant le programme général et le principe du lancement d'une procédure formalisée avec négociation pour les travaux de conception-réalisation pour la construction de l'esplanade du Tempo;
- Vu la procédure avec négociation lancée pour un marché de travaux de conception-réalisation pour la construction de l'esplanade du Tempo;
- Vu l'avis d'appel public de candidatures qui fixait au 6/05/2024 à 11h00 la date limite de réception des candidatures ;
- Attendu qu'il appartient, au Président du jury, de désigner, pour la composition du jury, des personnes qualifiées et compétentes dans la matière qui fait l'objet du marché ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Le représentant du maître d'ouvrage et président du jury Monsieur Roger DIDIER, désigne les membres du jury ci-après ayant voix délibérative :

Personnes qualifiées en matière de maîtrise d'œuvre et d'architecture :

- M. Christophe CULOMA, architecte DPLG - conseiller à l'ordre des architectes du conseil régional PACA ;
- M. Jean-Gilles COROMP, architecte DPLG - conseiller à l'ordre des architectes du conseil régional PACA ;
- Mme Carole ROCHAS, architecte conseil du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ;
- M. Robert DURAND, architecte indépendant ;

Personnalités compétentes:

- M. Vincent MEDILI, sixième adjoint délégué aux travaux et à la politique d'achats ;

- Madame Maryvonne GRENIER, première adjointe déléguée à l'urbanisme et à la sécurité civile,

Représentants du maître d'ouvrage :

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres ou en cas d'empêchement leurs suppléants :

- M. Jean-Pierre MARTIN, 4ème Adjoint,
- M. Alexandre MOUGIN, conseiller municipal,
- M. Joël REYNIER, conseiller municipal,
- M. Alain BLANC, conseiller municipal,
- M. Eric GARCIN, conseiller municipal,

Mr le Trésorier Principal et Mr le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Alpes (direction général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) sont invités avec voix consultatives.

Article 2 :

Une indemnisation est prévue pour les membres du jury désignés par le conseil régional de l'ordre des Architectes.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 MAI 2024

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 5.06.2024
Publié ou notifié le : 5.06.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_05_320
Objet :	Désignation jury - ESPLANADE DU TEMPO
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240531-D2024_05_320-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240531-D2024_05_320-AI-1-1_0.xml	text/xml	863 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14767.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240531-D2024_05_320-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juin 2024 à 16h49min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juin 2024 à 16h49min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juin 2024 à 16h49min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juin 2024 à 16h49min29s	Reçu par le MI le 2024-06-05